

AVIS SUR LE RAPPORT
**« Quelles contributions les TIC pourraient-elles
apporter à l'optimisation des déplacements en
développant l'attractivité des territoires dans une
logique de développement durable ? »**

Rapporteur : Gustave VERGNEAU

Voici donc, en dix ans, le quatrième rapport déposé par le CESER sur les TIC, c'est dire l'importance que revêt pour lui cette thématique. Mais cette fois, la problématique est fort différente. Elle voit son actualité renforcée du fait de l'évolution rapide de la technologie et des bouleversements qu'elle engendre. S'y ajoute la nécessaire prise en compte de la démarche de développement durable.

Quel est donc ce cheminement accompli ? Lors des trois premiers rapports, le CESER a entamé une réflexion et mené des travaux sur l'entrée de la région dans la société de l'information. C'est l'objet de la communication présentée en Plénière le 22 mai 2000 sous le titre : « NTIC, problématique régionale », puis celui du rapport d'octobre 2001, intitulé : « Une ambition pour la région Centre : maîtriser son entrée dans la société de l'information », et enfin, celui de la communication du 13 octobre 2005, intitulée : « L'usage des Technologies de l'Information et de la Communication en région Centre ». Ces travaux ont eu pour soucis communs de veiller d'abord à la bonne couverture de l'ensemble du territoire régional par les TIC mais aussi d'intégrer l'usage des TIC dans le paysage quotidien, à la fois professionnel et familial de l'ensemble des citoyens de notre région. Le risque était et demeure grand en effet de voir se creuser une nouvelle fracture sociale, la fracture numérique.

Aujourd'hui, le rapport produit a un autre objectif. Il établit un état des lieux puis fait des préconisations sur les possibilités qu'offrent les TIC pour apporter des solutions aux préoccupations majeures qui ont pris corps ces dernières années au niveau planétaire à savoir : le réchauffement climatique et par là, la production de gaz à effet de serre (GES), la réduction des sources d'énergies fossiles et des matières premières, et bien évidemment les incidences économiques, sociales et environnementales qui découlent de ces événements.

Et pour faire bonne mesure, le rapport se donne une ambition complémentaire, celle de mettre en valeur les TIC pour accroître l'attractivité des territoires. Comme on le pressent, la question n'est pas sans intérêt en région Centre. Or le lien est évident entre les deux objectifs ; en un mot, les TIC peuvent-elles permettre de mieux rationaliser nos systèmes de production et d'échanges et donc de rationaliser les transports, ou plus précisément les déplacements, de marchandises et de personnes, pour répondre aux premières préoccupations ? Les infrastructures de transport étant un facteur fondamental de l'attractivité des territoires, celles-ci doivent être les supports d'équipements intermodaux utilisant plusieurs modes de transport afin d'assurer les conditions d'existence des habitants et de répondre à leurs besoins.

Voilà donc ce qui explique la complexité du titre du rapport, mais surtout l'originalité de son angle d'attaque lequel mérite toute notre attention. Ce rapport est évidemment conscient que l'analyse faite au niveau régional peut souffrir d'une base géographique beaucoup trop réduite pour être totalement efficace, mais cette base est aussi une entité politique et peut en cela être objet d'analyse et de propositions pour des applications efficaces.

I – Deux préconisations majeures et de multiples exemples d'application

Le rapport fait une analyse circonstanciée, au regard de sa thématique, des déplacements des hommes et des marchandises, ainsi que de la situation des TIC, réseaux et technologies notamment en région Centre. Puis à l'aide d'une dizaine de fiches, autant de situations-types sont analysées pour montrer des apports possibles des TIC. Enfin, tout à fait simplement, le rapport nous invite à faire implicitement une distinction subtile entre déplacement et transport en nous interrogeant sur le caractère indispensable ou non du déplacement. L'intention est de rechercher d'une part comment les TIC pourraient être utilisées pour se substituer à des déplacements non indispensables, voire inutiles, et d'autre part comment elles pourraient optimiser les déplacements de personnes et de marchandises en réalisant des économies de multiples natures (matières premières, coût, etc.) ou assurant de meilleurs services et répondant de ce fait aux deux préoccupations sus-indiquées.

A – Deux préconisations structurelles majeures

1 – Créer une instance régionale de concertation et de propositions

L'utilisation accentuée des TIC suppose un réseau régional structuré et géré avec une réelle cohérence ayant une dimension prévisionnelle. Or il n'existe pas actuellement d'autorité régionale de régulation. De la sorte, les opérateurs de télécommunications délaissent des pans entiers de notre territoire.

Le CESER propose que la Région, à défaut de pouvoir être légalement une autorité organisatrice des TIC, comme l'est l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), au niveau national, se dote d'une instance régionale de concertation et de propositions pour amener les opérateurs à des choix et des orientations stratégiques répondant aux besoins du territoire et pas seulement à la logique financière. Pourquoi ne pas mettre à profit le temps de préparation du SRADDT pour insérer cette question dans la démarche, comme le demande le rapport ?

2 - Un outil de mise en oeuvre : le GIP RECIA (Région Centre Inter Active) refondé

Pour agir, cette instance régionale nouvelle trouvera, ainsi que le préconise le rapport, un outil approprié dans le GIP RECIA à la condition de revoir son périmètre d'intervention, redéfinir ses missions, élargir ses domaines de responsabilités, donc revoir son statut, comme il est prévu en 2011, pour devenir un GIP aménagement du territoire.

Le GIP deviendrait ainsi un véritable outil de mise en oeuvre des politiques régionales en matière de TIC dans un esprit incitatif et innovant.

B – Une petite vingtaine de préconisations tous azimuts, exposées à titre exploratoire

Aux deux préconisations précédentes dites structurelles et qui n'ont pas amené de commentaires en interne, s'en ajoutent dix-huit autres qui peuvent affecter le fonctionnement de la vie privée ou collective, et qui ont suscité des interrogations diverses exprimées en seconde partie de cet avis par une analyse critique aussi objective que possible afin de valoriser les différents points de vue.

II – De l'outil et des fondements sociétaux

Les TIC, c'est évident, ne sont que des outils, mais il est tout aussi certain que l'usage de l'outil lorsqu'il est nouveau, peut bousculer les habitudes, les manières d'être, voire de vivre, sans en dire plus.

Mais lorsque l'outil est mal connu, ou le développement mal maîtrisé, ou que son apparition se fait soudaine et violente, les craintes prennent les mêmes caractéristiques.

L'histoire ou même la vie contemporaine nous livrent des exemples de réactions analogues devant des changements technologiques. Prenons quelques thèmes d'analyse :

A – L'outil et le travail

Chacun connaît la fameuse révolte des Canuts de Lyon en 1831 devant l'arrivée du métier à tisser de Jacquard nettement plus efficace. N'est-ce pas un peu de la même crainte de perdre son emploi ou sa qualification que relève la réserve, pour ne pas dire plus, des travailleurs devant l'arrivée, maintes fois évoquée en interne, des automates dans les péages et les gares, ou de mise en oeuvre de l'outil par un agent n'ayant plus la même compétence ?

Cette crainte ou cette réserve doit être comprise. N'est-elle pas un appel à l'aide pour surmonter un cap difficile et apporter aux travailleurs le niveau de compétence nouvelle à acquérir ? On n'oubliera pas qu'une technologie nouvelle ne vient généralement pas seule et que le nouvel ensemble peut être source de travail et de compétences nouvelles dont le solde n'est pas nécessairement négatif. Il est vrai que la redistribution des cartes doit être suivie avec attention par les acteurs régionaux. De la même façon, le télétravail ou la visioconférence ne peuvent être mis en oeuvre sans une préparation des personnels concernés, comme l'indique le rapport. C'est une précaution que l'on peut souhaiter pour l'usage des visioconférences pour les membres du CESER eux-mêmes, notamment pour les groupes de travail ou des séances de courte durée. Le CESER une fois de plus novateur ?

B – De la technique et de l'humain

Beaucoup de préconisations avancées visant au développement de l'emploi des TIC se traduisent par la substitution de la technique au correspondant humain classique ; de là, des craintes d'un nouvel ordre devant l'arrivée d'une société nouvelle déshumanisée. Ces réactions négatives tout aussi rapides que les plus naïves peuvent l'être positivement, peuvent exprimer des comportements naturellement pessimistes ou optimistes qui peuvent évoluer. Qui considère aujourd'hui que le téléphone nous place dans une société déshumanisée ? Bien peu nombreux sont ceux qui refusent l'accès à Internet. Qui dans la nécessité refuserait le recours à la télé médecine laquelle peut offrir un panel de services beaucoup plus large que le cabinet médical classique ? Qui considère que la télé administration n'a que des aspects négatifs ? Comment ne pas apprécier les services d'une centrale de mobilité quand on a goûté à « jv-malin.fr » même si des progrès doivent encore être faits ?

C – Du territoire et de la société

Y a-t-il des thématiques concernées par le développement de l'usage des TIC qui n'affectent ni le fonctionnement territorial régional ni les caractères profonds de notre société ? On répondra aisément par la négative tant les ramifications des TIC pénétreront profondément l'un et l'autre.

Prenons quelques exemples. Développer l'usage de la carte Atout'Centre, c'est assez rapidement se poser la question de la tarification des transports. Certes avec l'informatique la souplesse des solutions est possible, mais de proche en proche se posera vite la question de l'unification des coûts des transports en commun sur l'ensemble régional. Bel exemple possible de l'unité du territoire.

N'en dira-t-on pas autant pour le e-commerce permettant d'améliorer la situation dans des secteurs les moins bien desservis ou pour les visio guichets pour rapprocher les fonctionnaires des populations et non pour en réduire le nombre ? Si on ne peut déplacer les personnes pour repeupler des zones, du moins peut-on utiliser les TIC pour aider à vivre celles qui y demeurent. Alors peut-être certains territoires deviendront-ils attractifs pour de nouveaux habitants. Sait-on que les données du cadre de vie et les données culturelles sont devenues avec le logement des critères de choix pour résider ?

On le voit, les TIC sont à prendre en compte dans une démarche d'aménagement du territoire. Mais peuvent-elles faire plus et notamment aider à faire société ? Les divergences sur ce point ne manqueront pas de se manifester et c'est logique quand certains fondements de notre fonctionnement sociétal peuvent être bousculés. Ne serait-ce pas un plus pour faire société si grâce aux TIC, tous les territoires et tous les habitants de notre région pouvaient bénéficier de services analogues ? Certes on pourra faire une distinction entre un service obtenu ou un loisir vécu en direct et un autre obtenu en retransmission. Mais plus d'un expert nous précise que l'un peut conduire à l'autre.

Néanmoins, en raison de l'importance des enjeux relatifs au fonctionnement territorial et sociétal, il convient d'être vigilant sur les dérives que pourrait connaître l'usage des TIC dans les domaines explorés par le présent rapport, d'autant plus que nous sommes dans l'impossibilité de définir aujourd'hui l'ampleur de leur développement

Des préconisations à étudier

Au total, parmi les préconisations, on fera bien la distinction entre d'une part, les deux préconisations structurelles qui s'imposent pour donner à la Région les moyens d'une politique appropriée pour le développement des TIC avec les objectifs fixés, et d'autre part, les différents domaines d'application donnés en exemple. Ces dernières préconisations devront être analysées pour en apprécier la faisabilité. Le CESER est resté dans sa mission d'autosaisine pour promouvoir des idées. Il souhaite que le Conseil régional s'appuie sur ces travaux pour élaborer sa propre politique.